

Villabé, le 15 mars 2026

Cher(e) Collègue,

Je vous serais obligé de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Municipal qui
aura lieu :

SAMEDI 21 MARS 2026

A 11H00

SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE

(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Installation du nouveau conseil municipal
2. Election du Maire
3. Détermination du nombre des adjoints au Maire
4. Elections des adjoints au Maire
5. Lecture de la Charte de l'élu local (loi du 31/03/2015 - 2121-7 CGCT – L1111-1-1 CGCT)
6. Indemnités du maire et des adjoints
7. Délégation générale du conseil municipal au maire
8. Détermination du nombre de membres au conseil d'administration du CCAS et désignation des membres élus
9. Adoption du RBF (règlement budgétaire et financier).

Questions orales.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Karl DIRAT

Maire de Villabé

Vice-président de la C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart
Vice-président du SMOYS